



Recommandation 978 (1984)¹

Situation forestière en Europe et dans le monde

Assemblée parlementaire

L'Assemblée,

1. Alarmée par la destruction massive des forêts - entre 15 et 20 millions d'hectares par an - qui frappe actuellement de vastes régions du monde en voie de développement et qui risque, si des mesures ne sont pas prises pour l'enrayer, d'aboutir à un déboisement complet d'ici à quarante ans ;
2. Consciente du fait que cette destruction est le résultat de nombreux facteurs, comme la recherche imprévoyante du profit, les pressions démographiques conduisant au surpâturage et à l'utilisation excessive du bois comme combustible domestique, et l'absence de politiques sylvicoles claires dans un grand nombre de pays ;
3. Convaincue que cette évolution a gravement perturbé l'équilibre écologique des pays touchés, avec pour conséquence une multiplication des sécheresses, des zones semi-désertiques, des inondations et des glissements de terrain, et une extension des déserts dans les régions subtropicales ;
4. Préoccupée en outre par l'important déficit du commerce du bois dans la zone du Conseil de l'Europe, par la disparition de forêts près des centres urbains et industriels, et par le fait qu'une forte proportion du potentiel européen de production à long terme, qu'on estime supérieure de 80 % à la production actuelle, est encore inexploitée,
5. Recommande au Comité des Ministres d'inviter les gouvernements des Etats membres à dispenser leur aide à la sylviculture des pays en voie de développement sous une forme favorisant un véritable développement économique dans les régions rurales, l'établissement d'une administration forestière et d'un système d'enseignement forestier efficaces, et la protection de l'environnement par la mise en vigueur de plans de coupe et la préservation des forêts dans les zones sensibles telles que les bassins de captation d'eau et les régions situées en bordure des déserts ;
6. Demande aux gouvernements des Etats membres, ainsi qu'aux multinationales et aux organisations liées aux activités forestières, spécialement celles d'origine européenne ou ayant des liens avec l'Europe, d'essayer de mener des politiques donnant priorité aux considérations économiques à long terme et à l'environnement ;
7. Recommande au Comité des Ministres d'inviter instamment les gouvernements des Etats membres à prendre des mesures pour accroître l'autonomie européenne en matière de bois, et notamment :
 - 7.1. à rendre plus productives les zones forestières à faible rendement grâce à de meilleurs programmes de plantation et à une gestion plus intensive ;
 - 7.2. à mettre en oeuvre de nouveaux plans de reboisement, par exemple sur les terres peu propices à l'agriculture, ce qui entraînera des créations d'emplois dans les régions rurales ;
 - 7.3. à faire un usage plus économique des produits résiduels du bois, par exemple les souches, les branches, les racines et les résidus des scieries et en recyclant le vieux papier ;

1. Discussion par l'Assemblée les 31 janvier et 1er février 1984 (24e, 25e et 26e séances) (voir [Doc. 5148](#), rapport de la commission de l'agriculture). Texte adopté par l'Assemblée le 1er février 1984 (26e séance).



Recommandation 978 (1984)

7.4. à encourager la gestion rationnelle des petites propriétés, grâce par exemple à la formation d'associations et de coopératives de gestion forestière et à l'octroi de conseils techniques et commerciaux ;

7.5. à mettre en vigueur des « politiques de zonage » grâce auxquelles les forêts pourront être protégées des empiétements urbains et industriels, et demeurer une source de loisirs pour les populations ;

7.6. à aider l'industrie sylvicole européenne en empêchant les bois à bas prix provenant de certains pays tiers d'inonder les marchés et en permettant aux propriétaires de forêts et à l'industrie sylvicole de prévoir avec une plus grande certitude la valeur future de leurs investissements ;

7.7. à prendre des mesures sévères pour lutter contre les deux principaux dangers qui menacent actuellement les forêts européennes : la pollution acide et les incendies.